



Séance du 12 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze janvier à 19 heures. le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard Maire.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAPDEVILLE, CAYRON, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : Mme BERGE (M. CHAPOTHIN), Mme CAMPOS (Mme LALANNE), M. DOUARD (Mme BAREILLE)

Absents excusés : ***

Secrétaire de séance : M. CAYRON

Objet : Autorisation de Mandatement des Dépenses d'Investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique. l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit. jusqu'à l'adoption de ce budget. de mettre en recouvrement les recettes et d'engager. de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre. jusqu'à l'adoption du budget. le Maire peut. sur autorisation du conseil municipal. engager. liquider et mandater les dépenses d'investissement. dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. non compris les crédits afférents au remboursement Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de mandater les factures d'investissement en cours avant l'adoption du BP 2024.

Ce mandatement se fera dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au BP 2023 y compris les décisions modificatives votées :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023 (hors RAR 2022)	Autorisation 2024
23	Immobilisations en cours	2 662 807 €	665 701,75 €
OP 10	Aménagements Espaces Publics	29 926 €	7 481,50 €
OP 11	Réseau de chaleur	25 000 €	6 250,00 €
OP 12	Centre Festif	26 039 €	6 509,75 €
OP 13	Stade /Salle des Sports	191 884 €	47 971,00 €
OP 14	Services Techniques	41 318 €	10 329,50 €
OP 15	Ecole	12 205,00 €	3 051,25 €
OP 16	Dojo	1 274 000,00 €	318 500,00 €
OP 23	Service Administratif	7 642 €	1 910,50 €
OP 24	Voirie	314 759 €	78 689,75 €
OP 26	Eglise	52 596 €	13 149,00 €
OP 28	Terrains	517 000 €	129 250,00 €
OP 28	Forêt	16 530 €	4 132,50 €
OP 32	Complexe Socio-Commercial	11 605 €	2 901,25 €
OP 43	Bibliothèque	803 €	200,75 €
OP 45	Ensoureyado	141 500 €	35 375,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans les conditions relatées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Gérard CAYRON
Maire-adjoint

Le Maire

Bernard PEYROULET



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES

Exercice	Présents	Votants
23	20	23

CONVOCAZION
Date : 05/01/2024
Affichage : 05/01/2024
N° 2024-1D